



Assemblée générale

Distr. générale
10 octobre 2018
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-huitième session

18 juin-6 juillet 2018

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Note verbale datée du 29 juin 2018, adressée au secrétariat du Conseil des droits de l'homme par la Mission permanente du Bélarus auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de la République du Bélarus auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au secrétariat du Conseil des droits de l'homme et a l'honneur de lui faire tenir un aide-mémoire soumis par le Bélarus sur les faits nouveaux en matière de droits de l'homme (voir annexe). La Mission permanente du Bélarus demande que l'annexe* soit distribuée en tant que document de la trente-huitième session du Conseil, au titre du point 3 de l'ordre du jour, dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

* L'annexe est reproduite, telle qu'elle a été reçue.



Annexe à la note verbale datée du 29 juin 2018 adressée au secrétariat du Conseil des droits de l'homme par la Mission permanente du Bélarus auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

***Aide-mémoire* : Faits nouveaux en matière de droits de l'homme au Bélarus**

Situation au niveau international

Selon la dernière livraison du Rapport sur le développement humain (2016) du Programme des Nations Unies pour le développement et son indice de développement humain, le Bélarus occupe le 52^e rang, se classant ainsi dans le premier groupe de pays ayant un niveau de développement humain élevé.

Le Bélarus a déjà atteint les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'enseignement primaire, à l'égalité des sexes, à l'élimination de la pauvreté et de la faim, et à la réduction de la mortalité maternelle et post-infantile.

Plan d'action national en faveur des droits de l'homme

Le Bélarus est doté de la structure nationale nécessaire à la promotion et à la protection des droits de l'homme, y compris des cadres législatifs et institutionnels.

Le Bélarus est l'un des rares pays à avoir adopté un plan d'action national en faveur des droits de l'homme.

Fin octobre 2016, le Gouvernement bélarussien a approuvé le plan d'action national en faveur des droits de l'homme. Il s'agit d'un plan global qui comporte 100 mesures visant à promouvoir le respect des obligations internationales de l'État dans le domaine des droits de l'homme, notamment à travers la mise en œuvre effective des recommandations formulées dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU) ou par les organes conventionnels, et des mesures considérées comme constituant une priorité nationale.

Une quarantaine d'organisations non gouvernementales (ONG) nationales et les organismes des Nations Unies présents au Bélarus ont pu faire des propositions lors de l'élaboration de ce plan.

Le Gouvernement assure un suivi annuel de l'application de ce plan. Le Ministère des affaires étrangères coordonne la mise en œuvre et la soumission de rapports. Au cours de la période écoulée, deux rapports ont été établis à l'intention du Gouvernement, et un certain nombre de résultats ont fait l'objet de discussions publiques.

Les organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes ont été invités à participer à la mise en œuvre du plan d'action national.

La mise en œuvre de ce plan a notamment permis :

- L'accession à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et l'adoption du plan d'action national relatif à l'application de cet instrument ;
- La soumission et la présentation de tous les rapports périodiques attendus aux organes conventionnels, y compris en ce qui concerne l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- L'examen public et transparent des rapports périodiques de l'État ;
- La participation plus large des représentants de la société civile aux manifestations relatives aux droits de l'homme organisées par les autorités de l'État ;
- La promotion de débats publics sur l'évolution, dans le monde, de l'application de la peine de mort.

Le Bélarus participe à la réalisation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) ainsi qu'aux programmes de pays mis en œuvre par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui contiennent des composantes droits de l'homme, et, avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, prend une part active à leur bonne mise en œuvre.

En outre, des manifestations consacrées à d'importantes journées des droits de l'homme, dont la Journée zéro discrimination et la Journée internationale de l'enfance, sont organisées chaque année avec l'appui des autorités.

Présentation de rapports aux organes conventionnels

Le Bélarus est partie à la quasi-totalité des instruments internationaux fondamentaux relatifs aux droits de l'homme et s'efforce de présenter régulièrement des rapports aux organes conventionnels.

Depuis 2016, le Bélarus s'est entretenu avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et le Comité contre la torture lors du dialogue concernant les rapports qu'il leur avait présentés.

Le Comité des droits de l'homme doit examiner le cinquième rapport périodique du Bélarus à sa session de novembre 2018.

Les rapports que le Bélarus a soumis au Comité des droits de l'enfant et au Comité des droits des personnes handicapées sont en attente d'examen.

Coopération avec le Haut-Commissaire aux droits de l'homme

Le Bélarus tient à nouer une coopération constructive et axée sur les résultats avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH).

En 2016, le Bélarus a officiellement invité le Haut-Commissaire à effectuer une visite dans le pays.

Depuis longtemps, le Bélarus et le HCDH coopèrent de manière fructueuse sur la question de la lutte contre la traite des personnes dans le cadre d'une approche centrée sur les droits de l'homme. Plusieurs projets d'assistance technique internationale ont pu être mis en œuvre dans ce domaine et des cours de formation pour les responsables de l'application des lois du Bélarus et d'autres pays ont notamment été dispensés.

Le Bélarus a également invité le HCDH à appuyer à la mise en œuvre du plan d'action national en faveur des droits de l'homme. En octobre 2017, une mission d'évaluation des besoins du HCDH s'est rendue à Minsk. Des experts du HCDH ont rencontré des représentants des ministères bélarussiens concernés et ont étudié les possibilités de coopération. Cette mission a permis de convenir de domaines précis susceptibles de bénéficier d'un éventuel appui technique.

Par exemple, en septembre 2018, le HCDH devrait organiser une formation à l'intention des autorités de l'État sur le sujet de la présentation de rapports aux organes conventionnels.

Le Bélarus a également accepté qu'un conseiller pour les droits de l'homme soit nommé au Bureau des Nations Unies à Minsk en vue de faciliter la mise en œuvre du plan d'action national.

Coopération avec les mécanismes du Conseil des droits de l'homme

En mai 2015, le Bélarus a présenté un rapport au Conseil des droits de l'homme, dans le cadre du deuxième cycle de l'EPU, et accepté la plupart des recommandations formulées par les États membres. En décembre 2015, Minsk a accueilli le séminaire international, intitulé « Mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel : étude d'une approche coordonnée », organisé conjointement par le Ministère des affaires étrangères et le Bureau des Nations Unies à Minsk, avec l'appui du HCDH.

Le Bélarus a également adressé une invitation permanente à neuf titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme.

Le Bélarus fournit régulièrement aux mécanismes relevant des procédures spéciales les informations qui lui sont demandées.

Même si le Bélarus ne reconnaît toujours pas le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Bélarus, M. Miklós Haraszti a été autorisé, à titre exceptionnel, à se rendre dans le pays en 2017 (mais non en sa qualité officielle) dans le cadre de la session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, tenue à Minsk, le 5 juillet.

Collaboration avec la société civile

Le Gouvernement dialogue avec la société civile sur divers sujets dans le domaine des droits de l'homme.

Le 12 mai 2017, le Ministère de la justice du Bélarus a enregistré l'association publique « Dis la vérité ».

En mai 2016, décembre 2017 et avril 2018, des consultations d'experts entre des organes de l'État et des organisations de la société civile ont été organisées à Minsk sur des questions relatives aux droits civils et politiques, ainsi que sur la prévention de la torture. Elles ont été lancées par le Ministère des affaires étrangères, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies à Minsk et des ONG, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action national en faveur des droits de l'homme.

Ces consultations ont rassemblé des représentants et des experts d'une quarantaine d'ONG nationales qui représentent l'ensemble des points de vue du pays.

En outre, des ONG participent habituellement à plusieurs autres manifestations nationales et internationales annuelles et thématiques.

La pratique d'un tel échange de vues dans le domaine des droits de l'homme va continuer.

Dialogues bilatéraux sur les droits de l'homme

Le Bélarus est de plus en plus ouvert au dialogue sur des questions relatives aux droits de l'homme avec l'Union européenne et les États-Unis. Depuis 2015, il organise chaque année des dialogues bilatéraux sur les droits de l'homme avec les États-Unis et l'Union européenne.

Les droits de l'homme figurent également à l'ordre du jour de toutes les réunions semestrielles du Groupe de coordination Bélarus-Union européenne. Les autorités invitent régulièrement des organisations de la société civile à contribuer aux activités de dialogue de ce groupe.
